

Comment expliquer à mon enfant qu'il n'a pas l'âge pour être sur un réseau social ?

L'âge requis pour s'inscrire sur un réseau social est de 13 ans. Pourtant, **63 % des moins de 13 ans sont déjà inscrits sur au moins un réseau social***. Il est important que les enfants comprennent qu'ils doivent attendre d'être assez grands pour s'y inscrire, mais qu'ils peuvent s'y préparer.

Alors comment expliquer à son enfant qu'il n'a pas l'âge d'être sur les réseaux sociaux ? Découvrez nos conseils pour animer un atelier de sensibilisation à destination des parents sur le sujet.

*Source : Les pratiques numériques des jeunes de 11 à 18 ans, Génération numérique, 2021

Déroulé de l'atelier

1 Début de l'atelier | ⌚ 5 mn

Accueillez les participants et expliquez leur les **objectifs de l'atelier** :

- Accompagner son enfant dans son usage des réseaux sociaux ;
- Connaître la réglementation sur les réseaux sociaux et la protection des données personnelles.

Expliquez ensuite que l'atelier s'organisera autour du visionnage d'une vidéo, sur laquelle les parents pourront échanger.

2 Ouverture du dialogue | ⌚ 10 à 15 mn

Pour commencer, prévoyez un temps d'échange entre les participants pour **recueillir leur expérience** et mieux **comprendre leurs attentes** quant à cet atelier. Pour animer la discussion, vous pouvez poser les questions suivantes :

- Pour vous, qu'est-ce qu'un réseau social ? Citez des exemples de réseaux sociaux.
- Vos enfants sont-ils inscrits sur un ou plusieurs réseaux sociaux ? Si oui, quel âge ont-ils ?
- Quel est, selon vous, l'âge requis pour s'inscrire sur un réseau social ?
- Savez-vous ce que votre enfant fait sur les réseaux sociaux ?
- Avez-vous déjà abordé le sujet avec votre enfant ? Si oui, comment s'est passée cette discussion ?

3 Visionnage de la vidéo | ⌚ 2 mn

Vous pouvez ensuite procéder au visionnage de la vidéo.

Vidéo FamiNum :

Comment expliquer à mon enfant qu'il n'a pas l'âge pour être sur un réseau social ? 



Une vidéo de 2 minutes pour amorcer le dialogue avec les jeunes autour de l'utilisation des réseaux sociaux avant l'âge de 13 ans.

4 Réactions et retours sur les conseils | ⌚ 15 à 20 mn

Une fois que vous avez visionné la vidéo, **questionnez les participants** sur ce qu'ils en ont pensé et retenu. Pour animer la discussion, vous pouvez poser les questions suivantes :

- Parmi les conseils donnés, y en a-t-il que vous appliquez déjà ?
- Avez-vous déjà proposé à votre enfant certaines de ces bonnes pratiques ?

Ensuite, **revenez sur chaque conseil** donné dans la vidéo un par un. C'est l'occasion de répondre aux questions spécifiques des parents et de leur **apporter des informations supplémentaires**.

Comment expliquer à mon enfant qu'il n'a pas l'âge pour être sur un réseau social ?

Voici la liste des conseils donnés dans la vidéo :

Conseil 1 Avant 13 ans, on ne va pas sur les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux comme Instagram, TikTok ou YouTube sont interdits aux moins de 13 ans. Avant 15 ans, âge de la majorité numérique en Europe, votre enfant doit vous demander la permission pour s'y inscrire. Ces règles sont inscrites dans la loi.

Info ⊕ Les réseaux sociaux respectent la législation américaine, qui interdit la collecte des données personnelles sur des jeunes de moins de 13 ans.

Conseil 2 On prépare les échanges en ligne

Les enfants sont trop jeunes pour gérer seuls leur identité numérique et leurs données personnelles. Vous pouvez préparer votre enfant aux échanges en ligne avec un groupe de discussion en famille ou entre amis. Ainsi, il pourra apprendre qu'en ligne comme hors ligne, on doit respecter les autres et faire attention à ce qu'on partage.

Info ⊕ Certains propos sont interdits par la loi, comme les incitations à la haine et les discriminations envers la couleur de peau, l'origine ethnique ou la religion d'une personne.

Conseil 3 On accompagne son enfant sur les réseaux sociaux

À partir de 13 ans, vous pouvez choisir avec votre enfant le réseau social qui lui correspond le mieux. Vous pouvez paramétrer ses comptes avec lui pour l'aider à choisir ses contacts et protéger ses données personnelles. Demandez-lui son avis sur les profils de ses amis et ce qu'ils partagent pour qu'il puisse développer un avis critique.

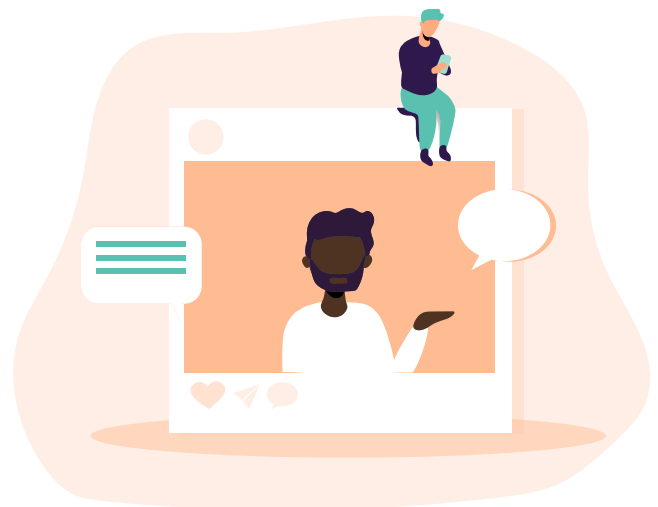
Info ⊕ Sur tous les réseaux sociaux, il existe des paramètres pour choisir qui peut voir nos publications ou nos stories. Il est également possible de mettre son compte en privé.

5 Conclusion de l'atelier | ⌚ 5 à 10 mn

Pour conclure l'atelier, demandez aux participants les conseils qu'ils pensent mettre en place avec leur enfant et ceux qu'ils ne pensent pas mettre en place. Il est important qu'ils puissent verbaliser les raisons de leur choix.

Ensuite, distribuez la partie destinée aux parents, qui regroupe des conseils pratiques et des liens vers la vidéo et le site FamiNum.com

Expliquez aux participants qu'ils peuvent prolonger l'expérience à la maison avec FamiNum.com, l'outil de création de charte des bonnes pratiques à adopter.



Comment expliquer à mon enfant qu'il n'a pas l'âge pour être sur un réseau social ?

CONSEILS PRATIQUES

Retrouvez nos 5 conseils pratiques pour préparer votre enfant aux réseaux sociaux !

- **On évite les réseaux sociaux avant 13 ans.**

Les réseaux sociaux respectent la législation américaine qui interdit la collecte des données personnelles sur des jeunes de moins de 13 ans. Il est donc interdit d'avoir un compte sur un réseau social avant 13 ans. Jusqu'à 15 ans, selon les normes européennes, votre enfant doit vous demander la permission pour s'y inscrire.

- **On prépare les échanges en ligne.**

Pour préparer votre enfant à communiquer en ligne, vous pouvez créer des groupes de discussion avec la famille ou les amis. Cela va lui permettre d'adopter de bons réflexes et de comprendre ce qu'il est possible de publier ou non.

- **Le paramétrage se fait en famille.**

À partir de 13 ans, il est important de paramétrer le réseau social de votre enfant avec lui, pour l'aider à choisir ses contacts et protéger ses informations personnelles.

- **On surveille ses propos.**

En ligne comme hors ligne, certains comportements sont punis par la loi, comme les incitations à la haine et les discriminations envers la couleur de peau, l'origine ethnique ou la religion d'une personne.

- **En ligne, la vie privée reste privée.**

Sur chaque réseau social, vous pouvez aider votre enfant à paramétrer ses comptes pour choisir qui peut voir ses publications ou ses stories. Il est possible de mettre son compte en privé, pour que votre enfant puisse filtrer les personnes ayant accès à son profil.

REVOIR LA VIDÉO

Vous souhaitez revoir la vidéo ?

**Scannez ce QR code
avec votre smartphone.**



POUR ALLER PLUS LOIN

Explorez les ressources FamiNum !

L'expérience FamiNum, c'est...

- 5 vidéos pour répondre en 2 minutes aux questions que les parents se posent sur la vie numérique de leurs enfants ;
- Un outil permettant de créer en famille sa charte des bonnes pratiques à adopter, pour une vie numérique apaisée.

Rendez-vous sur faminum.com ! 